



L'ENTRAIDE FAIT LA FORCE

SOLIDAIRE AVEC LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS DE L'ONTARIO

ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO • Rapport annuel 2016

Clipboard with a yellow and green grid chart, likely a maintenance or inventory log.

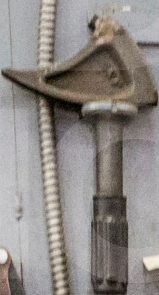
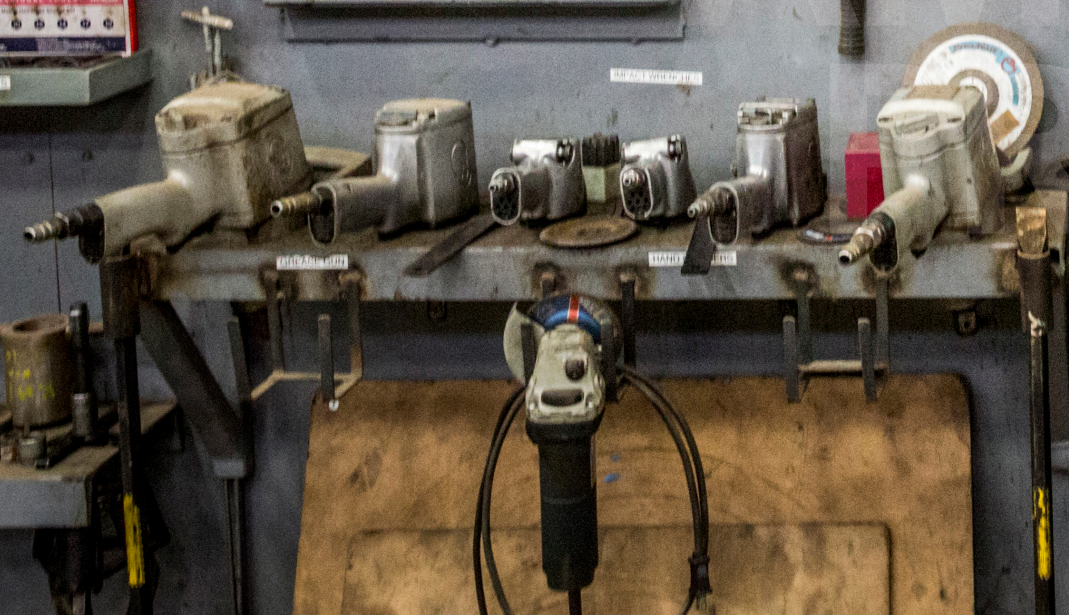
Clipboard with a yellow and green grid chart, likely a maintenance or inventory log.

Clipboard with a yellow and green grid chart, likely a maintenance or inventory log.

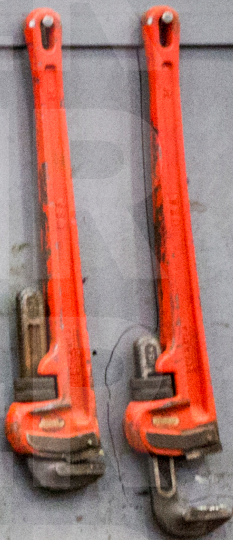
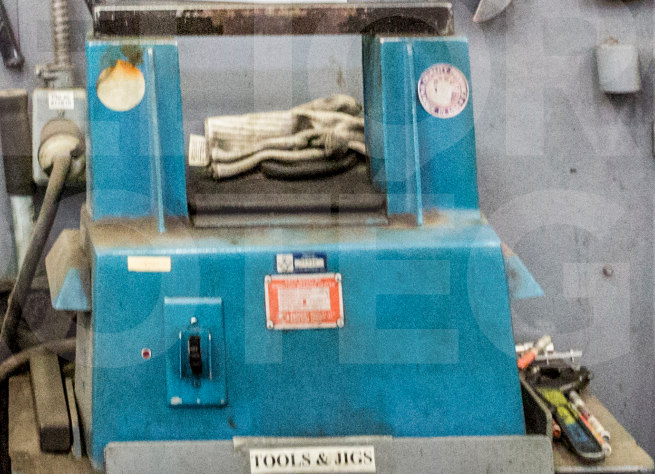
Clipboard with a yellow and green grid chart, likely a maintenance or inventory log.

Clipboard with a yellow and green grid chart, likely a maintenance or inventory log.

Clipboard with a yellow and green grid chart, likely a maintenance or inventory log.



Clipboard with a yellow and green grid chart, likely a maintenance or inventory log.



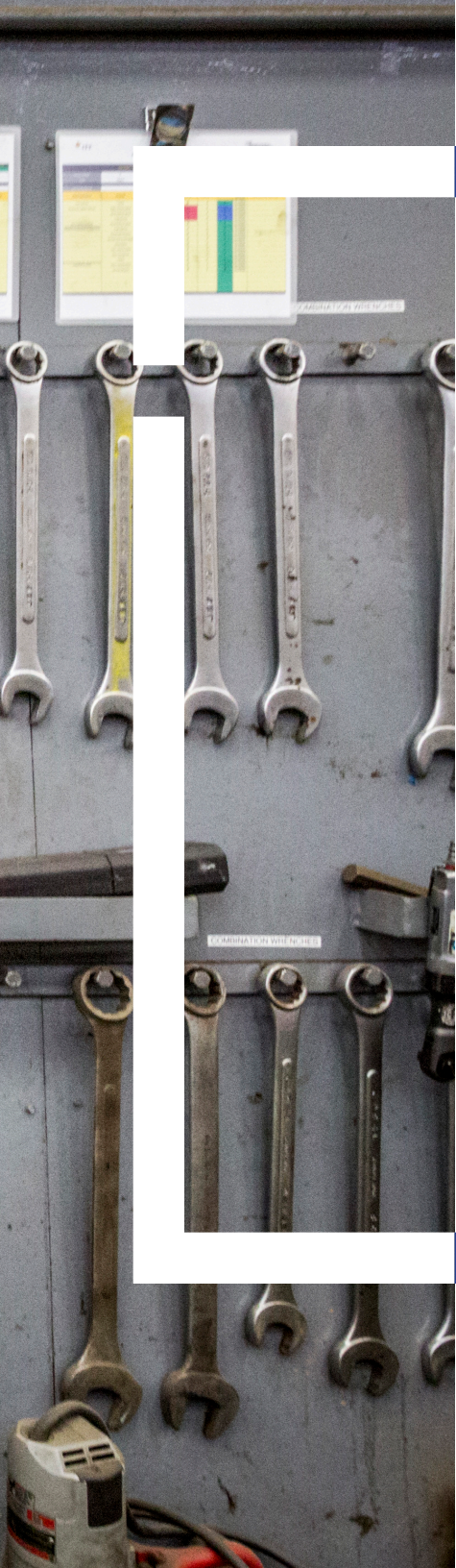


TABLE DES MATIÈRES

	NOTRE HISTOIRE	3
MESSAGES DU PRÉSIDENT ET DU REGISTRAIRE/DIRECTEUR GÉNÉRAL		4
	NOS MEMBRES	6
PROMOUVOIR ET ENCOURAGER		9
	VIE SOCIALE 2016	12
	AMÉLIORER	14
	PROTÉGER	19
	EXAMEN FINANCIER	22
	GOUVERNANCE	31
	MÉTIERS EN ONTARIO	33

COUVERTURE

Karola Dimberger, coiffeuse
Tom Phuong, chef
Benjamin Lundgren, apprenti chaudronnier

NOS MEMBRES

Stock Transportation Ltd mécaniciens

AMÉLIORER

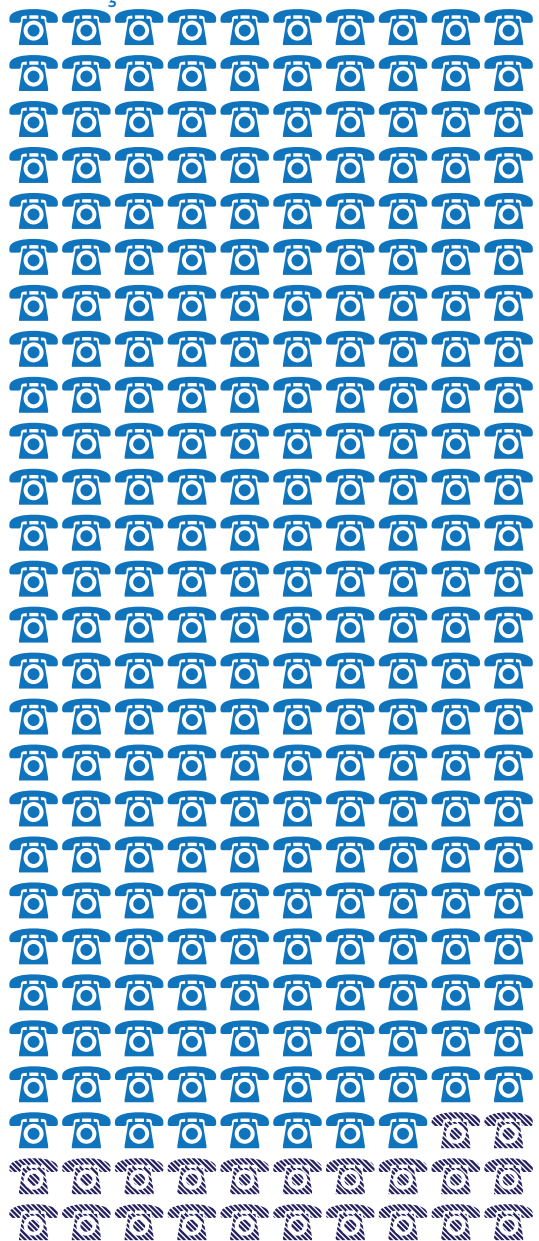
Brandi Ferenc, mécanicienne en systèmes de
réfrigération et de climatisation

PROTÉGER

Vincent Morizio, coordonnateur de la sécurité, Lanterra Construction
Courtney Hewitt, agente chargée de l'application de la loi
Donald Clark, chef santé et sécurité, Lanterra Construction

270 004 APPELS

REÇUS EN 2016

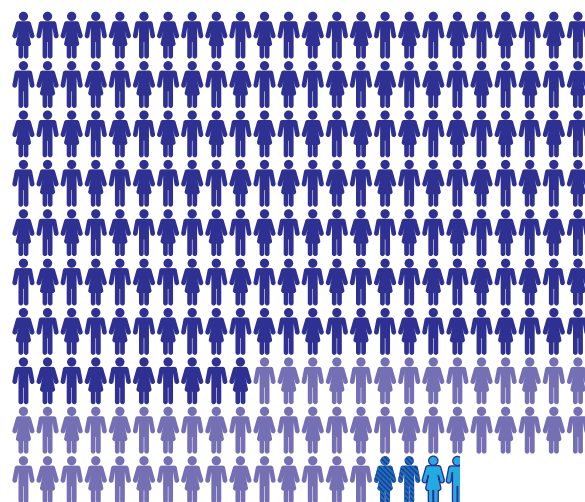
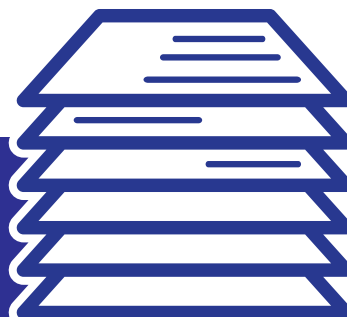


22 500 APPELS

REÇUS EN MOYENNE PAR MOIS

plus de
6 000 ÉÉP

DEMANDES D'ÉVALUATION
DE L'ÉQUIVALENCE
PROFESSIONNELLE



L'ORDRE
COMPTE

234 605

MEMBRES

2016 PARLONS CHIFFRES



13 975

VISITES PAR
LES AGENTS
D'APPLICATION
DE LA LOI

409
CONTRAVENTIONS ÉMISES

68
POURSUITES



NOTRE HISTOIRE

L'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) est un organisme axé sur l'industrie dont le mandat est de protéger les intérêts du public en réglementant et en faisant la promotion des métiers spécialisés. Le premier organisme du genre en Amérique du Nord, l'Ordre redonne le pouvoir décisionnel aux professionnels des métiers spécialisés. L'Ordre assure la promotion des métiers spécialisés comme carrière de premier choix pour les jeunes, et travaille de concert avec les parents, les enseignants et les chefs de l'industrie afin de trouver des solutions aux questions qui affectent le système des métiers spécialisés en Ontario.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Pour l'Ordre des métiers spécialisés de l'Ontario (l'Ordre), l'année a été des plus productives, car nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport de Tony Dean. Pour assurer à l'Ordre des métiers spécialisés de l'Ontario une vigoureuse pérennité.

Au début de l'année, le gouvernement ontarien a transféré la surveillance réglementaire et administrative de l'Ordre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (anciennement le ministère de la Formation et des Collèges et des Universités) au ministère du Travail permettant à ce dernier de partager son expertise en matière de questions complexes liées au travail, y compris le rôle que la Commission des relations de travail de l'Ontario pourrait jouer en ce qui concerne les activités d'application de la loi. L'Ordre continue de travailler en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et avec des organismes comme Compétences Ontario pour promouvoir les métiers spécialisés et le système d'apprentissage.

Le 8 décembre 2016, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté le projet de loi 70 qui comprenait des modifications à la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'appren-

tissage (LOMOA) découlant du rapport Dean. Au cours de 2017, l'Ordre continuera de remplir son mandat et de mettre en œuvre les modifications législatives et réglementaires énoncées dans le projet de loi 70.

L'équipe des agents d'application de la loi de l'Ordre a travaillé sans relâche pour que les travailleurs non certifiés se conforment à la loi afin de protéger le public des travailleurs qui ne possèdent pas les qualifications adéquates pour exercer leur métier. Cette année, les agents d'application de la loi ont effectué des visites éclair au sein de l'industrie ciblant initialement les chantiers de constructions résidentielles et commerciales ainsi que les travailleurs qui réparent les autobus scolaires. Les inspecteurs ont visité près de 500 endroits en Ontario – ils ont émis des avis d'infraction provinciaux et ont renseigné les professionnels des métiers spécialisés au sujet de la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage.

Alors que les agents d'application de la loi de l'Ordre s'assurent que les professionnels des métiers spécialisés respectent les normes rigoureuses de l'industrie, les membres de notre structure de gouvernance sont les voix de ces professionnels à travers l'Ontario. Ils formulent des conseils au sujet des tendances en émergence et supervisent la mise à jour et

le développement des normes de formation d'apprentissage, des normes du programme d'étude et des examens. J'aimerais remercier les membres de nos conseils de métiers et des conseils sectoriels pour leurs efforts soutenus. En mobilisant le public, les intervenants et nos membres, ils continuent d'effectuer des changements importants qui auront un impact persistant sur l'industrie des métiers spécialisés. Finalement, j'aimerais remercier mes collègues du conseil d'administration. De concert avec David Tsubouchi, le registraire et directeur général, et les membres du personnel de l'Ordre, ils continuent de promouvoir les carrières des métiers spécialisés et d'atteindre les objectifs fixés pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre spécialisée en Ontario. J'espère que nous connaissons une autre année stimulante et fructueuse en 2017.

Cordialement,

Pat Blackwood
Président, conseil d'administration

MESSAGE DU REGISTRAIRE/ DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2016 en a été une de réussites incontestées pour l'Ordre et ses membres. L'Ordre s'est démarqué pour la première fois comme un des Meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour la diversité exceptionnelle de son milieu de travail, ses programmes d'intégration et ses projets pour favoriser la diversité au sein de l'industrie des métiers spécialisés. Afin de bien servir nos membres, nous estimons qu'il est important que la diversité au sein du personnel de l'Ordre reflète la diversité parmi nos membres.

L'Ordre compte actuellement 148 membres qui s'identifient comme faisant partie d'une Première Nation ou d'un peuple Métis, et nous espérons qu'au cours des prochaines années de plus en plus de membres des populations autochtones se joindront à nous. Afin d'encourager les femmes à faire carrière dans les métiers spécialisés, l'Ordre a mis sur pied la campagne Femmes de métier (Women in Trades) qui comprend une vidéo soulignant la contribution des femmes dans les métiers spécialisés, ainsi que des parutions dans diverses publications imprimées.

L'Ordre et ses membres ont célébré une autre victoire grâce au magazine *Métiers d'aujourd'hui* publié pour les membres, qui s'est mérité le prix Gold Quill de l'Association

internationale des professionnels de la communication. Le programme des prix Gold Quill reconnaît l'excellence en communications d'entreprise à travers le monde et est reconnu comme un des programmes de prix les plus prestigieux de l'industrie.

Grâce à diverses campagnes de marketing, aux commentaires des membres sur le contenu, et à des partenariats avec des intervenants de l'industrie comme DEWALT Black & Decker, nous avons été en mesure de rejoindre un public encore plus vaste et nous continuons de promouvoir les métiers spécialisés en Ontario.

Cette année, nous nous sommes rendus dans les coulisses pour présenter les travailleurs spécialisés qui contribuent à donner vie aux films et aux émissions pour la télévision. La campagne *Make Your Mark* a été conçue pour encourager les jeunes et leurs parents à envisager les nombreuses occasions de carrière excitantes qui s'offrent aux jeunes dans l'un des 156 métiers spécialisés de l'Ontario.

En plus d'encourager les jeunes à découvrir les métiers spécialisés, l'Ordre s'assure également que les professionnels qui possèdent les compétences appropriées et l'expérience adéquate sont évalués de façon juste afin d'être admissibles pour travailler légalement en Ontario.

L'équipe de l'Ordre chargée d'évaluer l'équivalence

professionnelle qui en est maintenant à sa troisième année d'opération, a traité plus de 6 000 demandes cette année, dont 70 % provenaient de l'Ontario. Le nouveau guide de demande d'évaluation de l'équivalence professionnelle de l'Ordre a été reconnu par le Bureau du commissaire à l'équité comme un outil exemplaire pour communiquer les exigences documentaires aux réfugiés.

J'aimerais remercier nos membres pour leurs commentaires et leur participation concernant les questions qui sont importantes pour leur secteur et leur métier. J'aimerais également reconnaître la contribution de ceux et celles qui travaillent dans l'ombre pour l'Ordre, et je tiens à remercier les membres du conseil d'administration, son président, Pat Blackwood, ainsi que les membres de la direction et du personnel de l'Ordre pour leur travail assidu.

Cordialement,



David Tsubouchi
Registraire et directeur général



NOS MEMBRES

234 605

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES
DE L'ORDRE

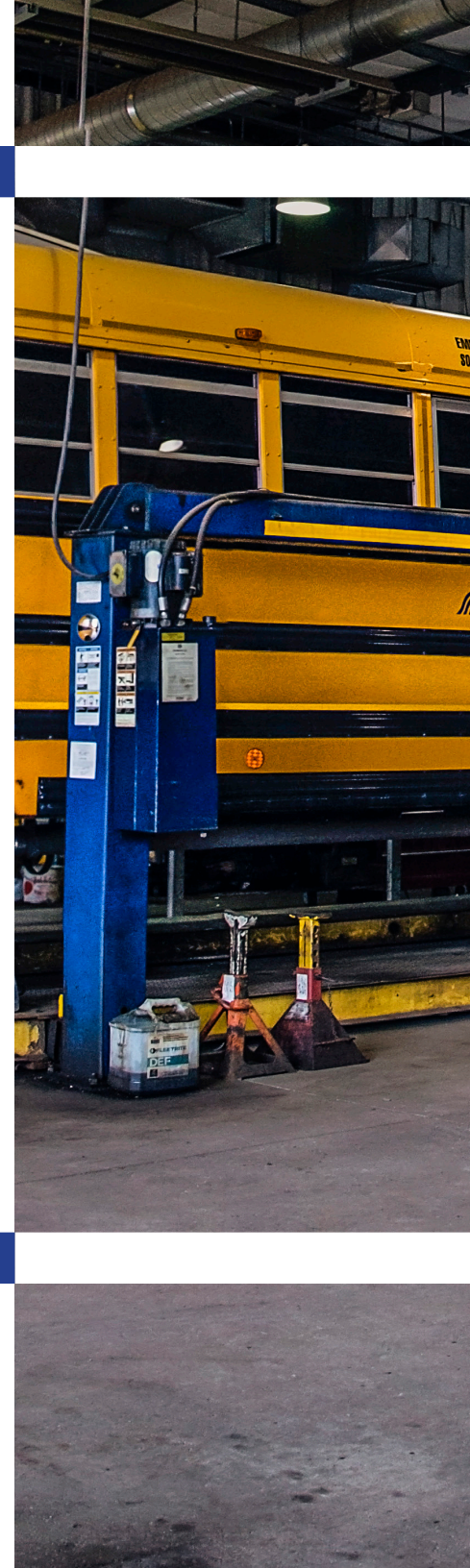
178 294
Compagnons

53 134
Apprentis

2 754
Candidats compagnons

278
Employeurs/parrains

145
Professionnels
des métiers spécialisés









ET

PROMOUVOIR ENCOURAGER

« La promotion des métiers spécialisés comme carrière viable doit être appuyée de toutes les façons possibles. Le message doit se rendre aux étudiants et à leurs parents, aux enseignants et aux conseillers en orientation. »

David Cameron

*Soudeur et chef d'équipe pour l'apprentissage
et le développement, ArcelorMittal Dofasco
(Métiers d'aujourd'hui, printemps 2016)*



« Il est essentiel d'éduquer les jeunes au sujet des occasions offertes par les métiers spécialisés, dès leur entrée au secondaire. »

Tracy Jones

Coordonnatrice du programme culinaire institutionnel du Collège Fanshawe
(Métiers d'aujourd'hui, hiver 2016)

ordredesmetiers.ca
601 595

earnwhileyoulearn.ca
41 141

hirewithconfidence.ca
10 383

**ordredesmetiers.ca/
recherche-registre-public**
1 374 646

VISITES
UNIKES DU
SITE WEB

74 579
VISUALISATIONS
DE CHAINES



28 675
IMPRESSIONS



8 873
ENGAGEMENTS

i
STATIS-
TIQUES
SOCIALES

Le dialogue avec les gens de l'Ontario est un élément essentiel pour sensibiliser davantage le public et promouvoir les métiers spécialisés. C'est pourquoi l'Ordre s'est adressé aux jeunes et aux groupes qui sont sous-représentés par le biais d'une campagne de marketing, de présentations de sensibilisation et de notre magazine trimestriel pour montrer aux Ontariennes et aux Ontariens comment ils peuvent transformer leur passion en une carrière enrichissante dans les métiers spécialisés.

Les parents de l'Ontario reconnaissent de plus en plus les métiers spécialisés comme un choix de carrière viable. Selon un sondage Ipsos Reid commandité par l'Ordre en 2016 et réalisé auprès de 800 parents ontariens, 95 % d'entre eux ont affirmé appuyer leur enfant si celui-ci décidait d'exercer un métier spécialisé. En fait, lorsqu'ils sont comparés à d'autres parcours de carrière, les métiers spécialisés se sont bien classés auprès des parents ontariens, légèrement devant les secteurs financiers et des services.

Afin de partager cet important message avec les jeunes, l'Ordre s'est rendu en coulisse pour démontrer que les acteurs et les directeurs ne sont pas les seuls impliqués dans la réalisation des films et des émissions de télévision. La campagne et la vidéo *Make Your Mark* suivent l'évolution d'une jeune fille et de son cheminement de carrière au fur et à mesure que ses démarches se transforment en une carrière excitante et satisfaisante dans les métiers spécialisés où elle « fait sa marque » comme menuisière dans l'industrie du film et de la télévision. En 2016, la vidéo a été visualisée plus de 47 000 fois sur YouTube.

La vidéo *Make Your Mark* a été utilisée lors des 148 événements de mobilisation des intervenants organisés à travers la province. Parmi les événe-

ments visités, on retrouve l'exposition Canadian Mechanical & Plumbing, le salon Allied Beauty Association, le salon Future Building 2016, l'exposition Student Life, les Olympiades de Compétences Ontario, la conférence de l'Association de l'éducation coopérative de l'Ontario, la conférence de l'Association des conseillères et des conseillers d'orientation scolaire de l'Ontario, et la course Honda Indy.

En plus de promouvoir les métiers spécialisés auprès de la population ontarienne, l'Ordre s'assure d'encourager le professionnalisme au sein des métiers spécialisés et de favoriser le respect des professionnels des métiers spécialisés. Envoyé à plus de 130 000 abonnés en ligne et à 5 500 abonnés à la version papier, le magazine trimes-

triel *Métiers d'aujourd'hui* présente, entre autres, des articles sur les membres de l'Ordre, sur les tendances dans l'industrie, et les changements apportés à la certification et à la formation.

En 2016, *Métiers d'aujourd'hui* s'est mérité la reconnaissance du programme des prix Gold Quill de l'Association internationale des professionnels de la communication. Ce programme mondial reconnaît l'excellence en matière de communications d'entreprise et est réputé être parmi les programmes de reconnaissance les plus prestigieux de l'industrie. Grâce à la collaboration des membres et aux partenariats d'intervenants de l'industrie comme DeWALT Black & Decker, le Collège George Brown et le Centre Rogers, l'Ordre a pu assurer la rédaction d'articles inspirants pour le magazine *Métiers d'aujourd'hui* et accéder aux coulisses de plusieurs salles pour illustrer l'importance de la contribution des professionnels

des métiers spécialisés à la réussite d'événements majeurs.

À la suite de l'enthousiasme généré par ces campagnes et ces articles, l'Ordre avait besoin d'une plateforme pour relier les aspirants apprentis aux employeurs qui désiraient les embaucher. Pour combler cette lacune, l'Ordre a conçu un babillard électronique pour les offres d'emplois réservé exclusivement aux métiers spécialisés. Grâce au site Hirewithconfidence.ca, les gens peuvent chercher, postuler et combler des emplois ou des programmes d'apprentissage pour des métiers spécialisés. Depuis son lancement en mars 2016, plus de 10 000 utilisateurs ont profité du site. Notre objectif est de faire de HireWithConfidence.ca la plus importante ressource en ligne en matière d'emplois en Ontario autant pour les employeurs qui désirent embaucher que pour les travailleurs qui désirent exercer un métier spécialisé.

« Chaque journée est différente.
Je peux exprimer ma créativité dans tous
les aspects de mon travail. »

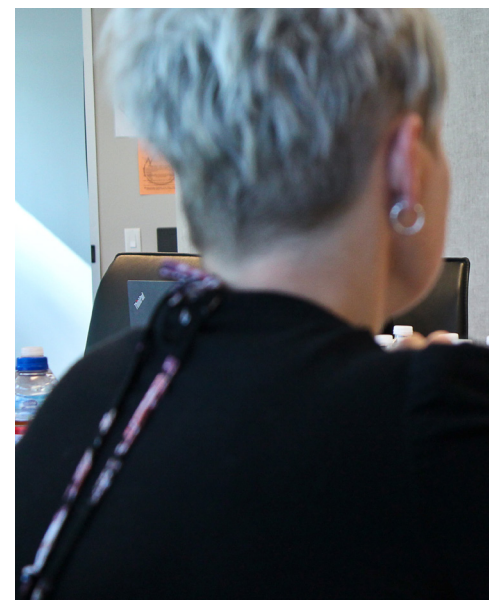
Karola Dirnberger

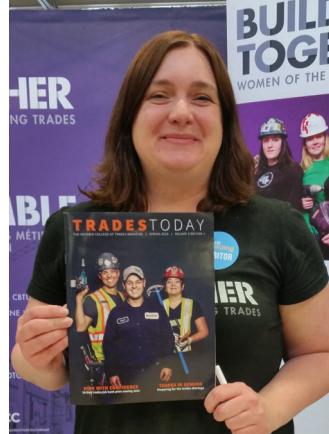
*Coiffeuse styliste pour les industries du film et de la télévision
(Métiers d'aujourd'hui, été 2016)*





VIE SOCIALE 2016





AMÉLIORER

« Le reste du Canada regarde attentivement le travail
que nous faisons en Ontario. »

Caroline Blais

*Directrice du recrutement chez Kriska Transportation et présidente du conseil
de métier des conducteurs de semi-remorques commerciales de l'Ordre
(Métiers d'aujourd'hui, automne 2016)*





«Finalement, il ne s'agit plus seulement d'un document sur un programme. Nous avons réussi à créer des liens et à établir des relations de confiance. Tous les partenaires impliqués dans ce travail vont en profiter.»

Jennifer Sabatini

Coordonnatrice de l'éducation de la petite enfance au Collège Seneca

(Métiers d'aujourd'hui, automne 2016)

L'Ordre s'efforce de mettre à jour et de développer davantage les normes et les programmes de formation en profitant de l'expertise des professionnels des métiers spécialisés, des compagnons et des instructeurs chargés des métiers spécialisés de l'Ontario.

En 2016, l'Analyse nationale de professions a été mise à jour par le biais de la nouvelle norme professionnelle du sceau rouge (NPSR), qui continue d'harmoniser les méthodes et les exigences provinciales et territoriales pour la certification et les normes des métiers spécialisés.

Grâce aux efforts conjoints des responsables de la NPSR, des experts en la matière et des spécialistes en développement de programmes de l'Ordre, la NPSR a mis à jour et mis en œuvre sept nouvelles normes de formation, ainsi que deux nouveaux programmes de formation pour les métiers d'électricienne et d'électricien et de monteuse et monteur de tuyaux dans la construction. Ces changements marquent le début des mises à jour des normes et des programmes qui seront effectuées pour les 52 métiers désignés Sceau rouge.

Parmi les nouvelles caractéristiques de la NPSR, on retrouve la description de la performance, l'attestation de réussite, ainsi que le développement d'objectifs d'apprentissage spécifiques et les résultats d'apprentissage. Ces changements se veulent une étape vers l'harmonisation de la formation en apprentissage à travers le Canada et continueront à aider les fournisseurs de formations en apprentissage dans l'élaboration de programmes qui satisfont les besoins de l'industrie.

Les premiers examens interprovinciaux Sceau rouge pour les métiers de conductrice ou conducteur d'équipement lourd ont été mis à la disposition des travailleurs à l'été 2016. Avant la publication des examens, les travailleurs qui avaient été approuvés par le biais du programme d'évaluation de l'équivalence professionnelle de l'Ordre pouvaient poser leur candidature pour devenir membres de l'Ordre dans la catégorie des compagnons et obtenir un certificat de qualification provincial.

Les personnes qui présentaient une demande d'évaluation de l'équivalence professionnelle pour plusieurs métiers dans le secteur des équipements lourds pouvaient obtenir une réduction des frais. À la suite de la présentation de ce rabais, l'Ordre a procédé à l'examen de plus de 500 demandes d'évaluation de l'équivalence professionnelle de conductrices ou de conducteurs d'équipement lourd et 213 travailleurs ont vu leurs qualifications être approuvées.



Grâce au programme d'évaluation de l'équivalence professionnelle de l'Ordre, les professionnels des métiers spécialisés de l'Ontario, du Canada et ceux qui sont à l'extérieur du pays, peuvent être reconnus pour leurs compétences et pour leur expérience antérieure dans un métier spécialisé.

Le programme d'évaluation de l'équivalence professionnelle évalue les compétences d'un individu ainsi que toute expérience de travail antérieure, quel que soit le pays ou la province où l'individu a travaillé, par le biais d'un système juste et équitable et aide les candidats à intégrer l'industrie des métiers spécialisés en Ontario.

Afin d'encourager davantage les jeunes femmes à envisager un métier spécialisé, l'Ordre a lancé une vidéo d'information appelée *Women In The Trades*. Mettant en vedette des professionnelles des métiers spécialisés, comme l'électricienne Kathy Choquette et Brandi Ferenc qui est mécanicienne en systèmes de réfrigération et de climatisation, la vidéo présente la vie des femmes qui exercent un métier spécialisé et par le fait même brise le mythe selon lequel seuls les hommes ont accès aux métiers spécialisés.

En 2016, afin d'aider davantage les apprentis et les professionnels des métiers spécialisés de l'Ontario, le conseil d'administration a décidé d'abolir les frais d'adhésion pour les apprentis qui sont des anciens combattants et des réservistes des Forces armées

canadiennes pendant une période de cinq ans. Cette décision ne facilite pas seulement la transition de la vie militaire à la vie civile pour nos anciens combattants et nos réservistes, elle continue à appuyer les programmes d'apprentissage en Ontario. De plus, les droits d'inscription payables (incluant les droits pour les demandes de niveau NQ-5 de la Défense nationale, ainsi que les frais pour les demandes d'évaluation de l'équivalence professionnelle) peuvent être annulés ou modifiés par l'Ordre.

En améliorant les métiers spécialisés de l'Ontario par la mise à jour des normes de programmes et de formation, l'Ordre ne fait qu'appuyer les apprentis, il appuie également la modernisation des métiers ainsi que la stratégie économique du gouvernement de l'Ontario.

« Le personnel qui possède une formation contribue grandement aux résultats d'une entreprise. »

Anthony Bevan

*Chef et coordonnateur du programme culinaire au Collège Georgian à Owen Sound
(Métiers d'aujourd'hui, hiver 2016)*



En 2016, plus de **6 000 personnes ont présenté une demande d'évaluation de l'équivalence professionnelle**

- 8% provenaient de l'extérieur de la province
- 22% avaient reçu une formation internationale





PROTÉGER

« Nous ne sommes pas ici uniquement pour faire respecter la loi. Nous voulons également contribuer à la réussite de nos membres. »

Mary Kontopidis

Agente d'application de la loi

(Métiers d'aujourd'hui, été 2016)



« Les professionnels des métiers spécialisés apprennent mieux connaître les fonctions et les responsabilités des agents d'application de la loi. Nous sommes ici pour aider et éduquer autant qu'il nous est possible de le faire. »

Bob Onyschuk

Directeur de la division de la conformité et de l'application de la loi de l'Ordre

(Métiers d'aujourd'hui, automne 2016)

Le mandat de l'Ordre consiste à favoriser les compétences, les normes et la sécurité. Les Ontariens et les Ontariennes devraient être assurés que lorsqu'ils embauchent quelqu'un pour réparer les freins de leur voiture ou pour installer un système électrique dans leur demeure, le travail sera effectué par un professionnel des métiers spécialisés certifié et qualifié.

La population ontarienne est de plus en plus consciente de l'importance de se protéger des travailleurs non qualifiés en vérifiant les compétences d'un professionnel des métiers spécialisés à l'aide du registre public de l'Ordre. En 2016, le registre public sur le site de l'Ordre a été consulté plus de 1,3 million de fois — une augmentation de plus de 72 % comparativement à l'année précédente.

L'utilisation du registre public comme outil pour prévenir les erreurs en salon a fait l'objet d'une campagne de protection du consommateur réalisé par l'Ordre. La blogueuse beauté Janine Falcon ainsi que Tanya Hill et Debbie Dunseath, deux coiffeuses certifiées et membres du conseil de métier de l'Ordre, y expliquaient les raisons pour lesquelles il est essentiel que toute personne qui coiffe les cheveux en Ontario soit un coiffeur ou une coiffeuse certifié. Cette vidéo éducative montre aux consommateurs comment se protéger des individus non certifiés et éviter des risques inutiles pour la santé et la sécurité.

Dans le cadre de leur mandat de protéger les intérêts du public, les membres du panel du comité de discipline—un tribunal d'arbitrage indépendant de l'Ordre—ont tenu leurs premières audiences publiques relatives à des allégations de faute ou d'incompétence professionnelle contre certains membres de l'Ordre. Le panel tient ses audiences de manière juste et transparente, dans le meilleur intérêt du public. Les décisions du panel et les sanctions imposées contre les membres jusqu'à maintenant, y compris leur nom, les sanctions, leur lieu de travail, sont publiées sur le site de l'Ordre—ordredesmetiers.ca—et dans le magazine *Métiers d'aujourd'hui*.

En 2016, deux audiences publiques ont pris fin et plusieurs autres ont débuté. Les résultats des audiences publiques complétées ainsi que des renseignements à jour concernant les causes actuelles se trouvent sur la page Application de la loi et discipline du site de l'Ordre.

Afin de nous assurer que nos membres se conforment aux normes les plus rigoureuses de l'industrie, nos agents d'application de la loi sont constamment sur le terrain et visitent des chantiers et des milieux de travail pour vérifier les compétences des travailleurs. Au total, 13 975 visites de terrain ont été effectuées à travers la province—une moyenne de plus de 38 visites sur le terrain par jour.

Quatre visites éclair dans le secteur de l'industrie ont également été effectuées en 2016. Une des visites concernait la construction ICI et résidentielle ainsi que les garages et les ateliers de carrosserie dans une communauté de l'est de l'Ontario. Une autre qui s'est déroulée avant le début de la rentrée scolaire, concernait les techniciens de camions et d'autocar qui entretiennent et réparent les autobus scolaires. Plus de 500 endroits à travers l'Ontario ont été visités lors des visites éclair.

2016 ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ ET D'APPLICATION DE LA LOI

MAI À JUIN 2016 - OTTAWA

VISITES ÉCLAIR SUR DES CHANTIERS DE
NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES
143 lieux visités

DÉCEMBRE 2016 - BELLEVILLE

VISITES ÉCLAIR POUR L'APPLICATION DE LA LOI
119 Lieux visités

JUIN 2016 - TORONTO

VISITES ÉCLAIR ICI CONSTRUCTION
21 lieux visités

AOUT 2016 - ONTARIO

VISITES ÉCLAIR AUTOBUS SCOLAIRES
244 lieux visités

13 975 visites sur le terrain ont été réalisées par les agents d'application de la loi de l'Ordre à travers la province

- 409 avis d'infraction provincial (procès-verbal) émis
- 68 poursuites des contrevenants de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*
- 4 243 personnes exerçaient un métier spécialisé à accréditation obligatoire sans aucune autorité et sans aucun titre de compétence*

* Parmi les travailleurs non autorisés on retrouve :

- Travailleurs sans titre de compétence
- Travailleurs dont l'adhésion à l'Ordre a pris fin (y compris l'adhésion provisoire)
- Travailleurs dont l'adhésion a été suspendue
- Travailleurs en attente du statut de membre

EXAMEN FINANCIER





À l'intention du conseil d'administration

Ordre des métiers de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques,

l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 avril 2017
Toronto, Ontario

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
		(Note 2)
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	9 503 643	13 845 348
Trésorerie grevée d'une affectation interne (Note 3)	—	6 000 000
Débiteurs (Note 5)	1 930 090	688 361
Charges payées d'avance	551 134	671 841
	11 984 867	21 205 550
Placements (Notes 3 & 4)	15 176 177	—
Immobilisations (Note 6)	2 101 122	2 891 353
	29 262 166	24 096 903
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 7)	1 516 826	2 045 534
Produits reportés (Note 8)	13 787 372	12 670 969
Tranche à court terme des incitatifs à la location reportés	109 371	109 371
Tranche à court terme des obligations au titre des contrats de location-acquisition (Note 11)	91 217	102 630
	15 504 786	14 928 504
À long terme		
Apports en immobilisation reportés (Note 9)	810 529	1 190 562
Incitatifs à la location reportés	355 459	464 830
Obligations au titre des contrats de location-acquisition (Note 11)	66 775	78 216
	1 232 763	1 733 608
	16 737 549	16 662 112
Engagements (Note 11)		
ACTIF NET (DÉFICIT)		
Investi dans les immobilisations	1 132 601	1 519 945
Grevé d'une affectation interne (Note 3)	11 000 000	6 000 000
Non affecté	392 016	(85 154)
	12 524 617	7 434 791
	29 262 166	24 096 903

ÉTATS DES RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisation des membres (Note 7)	24 395 721	22 744 224
Autres frais (Note 7)	4 242 335	5 005 294
Amortissement des apports en immobilisations reportés	380 033	571 130
Produits d'intérêt et autres	360 698	185 774
	29 378 787	28 506 422
Charges		
Salaires et avantages sociaux	15 474 213	15 044 122
Frais généraux et administratifs	3 327 291	2 983 987
Services professionnels	1 074 322	602 872
Réunions des conseils de gouvernance et des parties prenantes	1 007 610	1 090 930
Communications avec les membres	2 369 981	1 690 745
Amortissement des immobilisations	1 035 544	1 104 166
	24 288 961	22 516 822
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	5 089 826	5 989 600

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016			2015	
	Investi dans les immobili- sations	Grevé d'une af- fectation interne	Non affecté	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 519 945	6 000 000	(85 154)	7 434 791	1 445 191
Excédent des produits par rapport aux charges	—	—	5 089 826	5 089 826	5 989 600
Acquisitions d'immobilisations	261 318	—	(261 318)	—	—
Produits de la cession d'immobilisation	(33 744)	—	33 744	—	—
Amortissement des immobilisations	(1 035 544)	—	1 035 544	—	—
Amortissement des apports en immobilisations reportés	380 033	—	(380 033)	—	—
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées	22 854	—	(22 854)	—	—
Virement interfonds (Note 3)	—	5 000 000	(5 000 000)	—	—
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	1 132 601	11 000 000	392 016	12 524 617	7 434 791

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	5 089 826	5 989 600
Ajouter les éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 035 544	1 104 166
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(380 033)	(571 130)
Variation des gains latents sur les placements	(177 368)	—
Incitatifs à la location reportés	(109 371)	(109 371)
Gain sur cession d'immobilisations	(17 739)	—
	5 440 859	6 413 265
Variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 241 729)	2 474 676
Charges payées d'avance	120 707	(453 168)
Créditeurs et charges à payer	(528 708)	222 257
Produits reportés	1 116 403	(1 057 421)
	4 907 532	7 599 609
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées	90 570	20 151
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées	(113 424)	(10 622)
	(22 854)	9 529
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(14 998 809)	—
Acquisitions d'immobilisations	(261 318)	(573 056)
Produit de la cession d'immobilisations	33 744	—
	(15 226 383)	(573 053)
(Sortie) Entrées nettes de trésorerie	(10 341 705)	7 036 082
Trésorerie au début de l'exercice	19 845 348	12 809 266
TRÉSORERIE À FIN DE L'EXERCICE	9 503 643	19 845 348
COMPOSÉE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Trésorerie	9 503 643	13 845 348
Trésorerie grevée d'une affectation interne	—	6 000 000
	9 503 643	19 845 348

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2016

1. NATURE OF OPERATIONS

L'Ordre des métiers de l'Ontario (l'«Ordre») est un organisme de réglementation constitué en société sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*. L'Ordre a le mandat conféré par la loi de réglementer certains métiers spécialisés en Ontario, dans l'intérêt du public. Il remplit les fonctions de réglementation habituelles, notamment :

- Protéger l'intérêt du public en surveillant et en veillant à l'application de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage*;
- Promouvoir les métiers spécialisés comme choix de carrière de premier ordre auprès des jeunes et des groupes sous-représentés;
- Élaborer le cursus, les normes de formation et les outils d'évaluation;
- Délivrer les certificats de compétence et les avis d'adhésion;
- Établir des programmes d'apprentissage.

À titre d'organisme sans but lucratif, l'Ordre fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sous réserve du respect de certains critères. L'Ordre confirme qu'il respecte les critères et est admissible à ce statut fiscal chaque année depuis sa constitution en société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, les apports affectés ayant été comptabilisés selon la méthode du report.

Comptabilisation des produits

Les produits à recevoir au titre des cotisations des membres sont comptabilisés sur la période de 12 mois selon la méthode du report, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Au cours de l'exercice, la direction a modifié sa méthode de comptabilisation des montants à recevoir au titre des cotisations des membres et des produits reportés au titre des cotisations des membres non recouvrées à la fin de l'exercice. L'application rétrospective de ce changement de méthode a entraîné une diminution des débiteurs et des produits reportés au 31 décembre 2015 de 4 811 758 \$ et de 4 272 876 \$, respectivement. De plus, les charges payées d'avance et les créditeurs et charges à payer ont augmenté de 281 205 \$ et de 257 677 \$, respectivement. Cette modification n'a eu aucune incidence sur l'actif net au 1er janvier 2015, pas plus que sur celui au 31 décembre 2015.

Les produits tirés des subventions sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les montants non gagnés reçus sont présentés à titre de produits reportés à la fin de l'exercice. En 2013, l'Ordre a reçu une subvention additionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (« MESFP »), auparavant le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« MFCU ») (les «

crédits du MFCU »). La subvention avait pour objectif de contrebalancer partiellement les cotisations des membres mutés du MFCU. En effet, des travailleurs peuvent choisir de recevoir les crédits du MFCU en espèces s'ils choisissent de ne pas devenir membres de l'Ordre. Les produits tirés des crédits du MFCU sont comptabilisés lorsque le membre paie partiellement ou intégralement la facture. Tout crédit du MFCU non utilisé est comptabilisé à titre de produits reportés. Les crédits non utilisés du MFCU seront ultérieurement retournés au MESFP, à la demande de celui-ci.

L'Ordre perçoit d'autres frais auprès de ses membres, tels que des frais d'examen, d'émission de certificat et de remise en vigueur, ainsi que d'autres frais. Ces frais sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

L'Ordre comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie et les placements à la juste valeur et les créditeurs et charges à payer, la dette et les autres passifs au coût amorti. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 to 5 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	10 ans
Véhicules	5 ans

Provision pour créances douteuses

L'Ordre comptabilise une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté d'une créance impayée et de la probabilité de son recouvrement. Des provisions sont également constituées si les informations recueillies lors des efforts de recouvrement indiquent que la créance est douteuse. Une provision est reprise une fois que le recouvrement de la dette est assuré ou que le montant est radié.

Remboursement de la taxe de vente harmonisée et crédits de taxe sur les intrants

Du 14 octobre 2010 au 7 avril 2013, l'Ordre a exercé son option de ne pas percevoir la taxe de vente harmonisée (« TVH ») en ce qui a trait aux cotisations des membres. Comme l'Ordre s'est qualifié à titre d'organisme de services publics, il a déposé une demande de remboursement de 50 % de la partie fédérale et de 82 % de la partie provinciale de la TVH qu'il a payée. La TVH versée relativement à l'achat d'immobilisations a été reportée et sera comptabilisée en produits à mesure que les immobilisations connexes seront amorties.

L'Ordre des métiers de l'Ontario a commencé à prélever des cotisations auprès des membres le 8 avril 2013 et a choisi de percevoir la TVH sur les cotisations, déduction faite des crédits du MFCU appliqués. La TVH est également perçue sur d'autres frais de transaction, notamment sur les frais d'examen ou d'émission de certificat provisoire. Par conséquent, l'Ordre a commencé à réclamer le crédit de taxe sur les intrants à la même date.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés, qui comprennent les loyers gratuits, sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les placements, les charges à payer, les produits reportés et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

3. ACTIFS GREVÉS D'UNE AFFECTATION INTERNE

En 2015, un montant en trésorerie de 6 000 000 \$ a été grevé d'une affectation interne. En 2016, ce montant en trésorerie a été investi, comme il est décrit à la note 4.

4. PLACEMENTS

Les placements comprennent un montant de 11 000 000 \$ qui a été grevé d'une affectation interne aux fins des initiatives stratégiques à long terme de l'Ordre.

Les placements se composent de ce qui suit :

	2016		2015	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds du marché monétaire	5,054,635	4,870,313	—	—
Placement à revenu fixe	3,019,179	3,115,247	—	—
Actions canadiennes	2,723,240	2,739,177	—	—
Actions mondiales	4,201,755	4,451,440	—	—
	14,998,809	15,176,177	—	—

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux variant de 1,17 % à 10,95 % et arrivent à échéance à diverses dates échelonnées du 27 février 2017 au 2 décembre 2048.

5. DÉBITEURS

Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses qui s'élève à 1 706 131 \$ au 31 décembre 2016 (2015 – 755 919 \$).

6. IMMOBILISATIONS

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	2,878,447	1,885,900	992,547	1,350,107
Matériel de bureau, mobilier et agencements	999,532	863,827	135,705	226,949
Améliorations locatives	1,498,565	809,342	689,223	847,606
Véhicules	818,909	535,262	283,647	466,691
	6,195,453	4,094,331	2,101,122	2,891,353

Le solde ci-dessus comprend un montant de 121 596 \$ (2015 – 191 036 \$) relatif à un logiciel qui n'est pas amorti puisqu'il est en cours de développement.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et les charges à payer comprennent un montant de 139 371 \$ (2015 – 281 514 \$) en sommes à remettre à l'État.

8. PRODUITS REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture (Note 2)	12,670,969	13,728,390
Ajouter : montants reçus	29,754,459	26,692,743
Déduire : remboursements	—	646
Déduire : cotisations des membres comptabilisées en produits	24,395,721	22,744,224
Déduire : autres frais comptabilisés en produits	4,242,335	5,005,294
Solde à la fin de l'exercice	13,787,372	12,670,969

9. APPORTS EN IMMOBILISATIONS REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	1,190,562	1,761,692
Déduire : montants comptabilisés en produits	380,033	571,130
Solde à la fin de l'exercice	810,529	1,190,562

10. FACILITÉ DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, l'Ordre a réduit sa facilité de crédit auprès d'une grande banque, la faisant passer de 3 000 000 \$ à 1 000 000 \$. La facilité de crédit n'est pas garantie et est disponible sous forme de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'y a été prélevé au cours de 2016 ou de 2015.

11. ENGAGEMENTS

L'Ordre a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition et de location simple non résiliables et à une entente de services. Les paiements minimaux annuels se présentent comme suit :

	Operating lease	Capital lease
	\$	\$
2017	1,009,547	87,275
2018	1,011,960	45,884
2019	975,230	18,534
2020	989,327	—
2021	247,332	—
Paiements annuels minimaux au titre de la location	4,233,396	151,693
Ajouter : montants correspondant aux intérêts	—	6,299
Total des obligations	4,233,396	157,992
Déduire : tranche à court terme	1,009,547	91,217
	3,223,849	66,775

Les contrats de location-acquisition sont assortis d'un taux d'intérêt moyen effectif de 2,66 % (2015 - 2 %) et leur durée à l'expiration moyenne est de trois ans (2015 - trois ans). Des charges d'intérêts de 6 299 \$ (2015 - 2 737 \$) liés aux contrats de location-acquisition sont inclus dans l'état des résultats.

12. RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 1er avril 2011, certains employés du MFCU ont été mutés à l'Ordre. Ces employés participaient à la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP »), qui est un régime de retraite à prestations définies. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, établit les cotisations annuelles que l'Ordre doit verser à la CRFP. Comme l'Ordre n'est pas le promoteur des caisses constituant la CRFP, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de l'Ordre ou des obligations revenant à l'Ordre, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant au promoteur. Les charges engagées par l'Ordre se limitent aux cotisations qu'il doit verser à la CRFP. Les cotisations de l'Ordre au régime à titre d'employeur se sont élevées à 77 996 \$ en 2016 (2015 - 103 560 \$).

13. GESTION DES RISQUES*Risque de marché*

L'Ordre est exposé au risque de marché en raison de ses titres à revenu fixe. Afin d'atténuer ce risque, l'Ordre investit dans un portefeuille diversifié de placements, conformément à la politique de placement de l'Ordre.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle des placements et des débiteurs de l'Ordre. Afin de réduire de risque, l'Ordre définit, dans sa politique de placement, les placements permis et présente des directives et des restrictions à l'égard des placements acceptables; de plus, il examine régulièrement le solde des débiteurs afin de déterminer si des montants sont considérablement en souffrance.

Risque de change

L'Ordre investit dans des actions autres que canadiennes et, par conséquent, est directement exposé au risque de change, étant donné que la valeur des actions libellées en devises variera en fonction des fluctuations des taux de change.





GOUVERNANCE

« Depuis que je participe à mon conseil de métier,
mon métier me passionne davantage. »

Shawn Stoughton

*Plombier et membre du conseil de métier des plombiers
et des monteurs de tuyaux
(Métiers d'aujourd'hui, été 2016)*



DE GAUCHE À DROITE :

(debout)

James Barry, Howard Deane, Don Gosen, Suzette Cameron, David Pyper, David Tsubouchi (*registraire/DG*), Jamie Holmes, Pauline Faubert, Piero Cherubini, Robin Barker, Louie Leombruni

(assis)

Tom Carvin, Irene Harris, Pat Blackwood, Catherine Poultney, Paul Sousa

(absent)

Rob Brewer, Ron Johnson, Joseph Maloney, Royston Maybery, Douglas Reynolds

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toute personne intéressée à servir le public et à promouvoir les métiers spécialisés par le biais du **conseil d'administration, des conseils sectoriels, ou des conseils de métier** devrait consulter le site du Conseil des nominations à l'Ordre des métiers à cot-appointments.ca pour en savoir davantage.



Les activités de l'Ordre sont régies par le conseil d'administration dont le leadership assure la gestion et l'administration des activités réglementaires et commerciales de l'Ordre. Le conseil d'administration est chargé de promouvoir le mandat de l'Ordre en supervisant l'affectation des ressources, la gestion des risques et les politiques et décisions financières de la direction.

Le conseil d'administration accomplit la plus grande partie de son mandat par le biais de divers comités, y compris les comités statutaires (comités des plaintes, de la discipline, des aptitudes professionnelles, des appels des inscriptions, exécutif, et de la conformité et de l'application de la loi) et les comités permanents (finances et vérification, placements, gouvernance et nominations, réglementations, le comité consultatif sur la recherche, et le comité directeur sur les recommandations du rapport Dean).

CONSEILS SECTORIELS

Quatre conseils sectoriels comprenant chacun cinq membres représentent les quatre secteurs des métiers spécialisés — construction, force motrice, industrie et service.

CONSEILS DE MÉTIER

Les 49 conseils de métier de l'Ordre sont responsables de l'élaboration et de la mise à jour des normes de formation d'apprentissage, des normes de programmes et des examens.

En 2016, l'Ordre a tenu 113 réunions des conseils de métier dans les quatre secteurs et a participé à de nombreux événements dans la province et à travers le pays.

MÉTIERS SPÉCIALISÉS EN ONTARIO

MÉTIER À ACCRÉDITATION OBLIGATOIRE

Tout métier pour lequel l'adhésion à l'Ordre comme apprenti ou candidat compagnon. Ou pour lequel une certification en tant que compagnon est obligatoire. Il y a 22 métiers spécialisés à accréditation obligatoire.*

Coiffeur ou coiffeuse	Conducteur ou conductrice d'engins de levage : grue mobile, cat. 2	Électricien ou électricienne (construction et entretien)	Mécanicien ou mécanicienne en systèmes de climatisation résidentiels	Mécanicien ou mécanicienne en systèmes de réfrigération et de climatisation	Plombier ou plombière	Réparateur ou réparatrice de carrosseries automobiles	Réparateur ou réparatrice de carrosseries et de dommages résultant d'une collision	Technicien ou technicienne d'accessoires électroniques d'automobile	Technicien ou technicienne d'entretien de remorques de camions	Technicien ou technicienne de camions et d'autocars	Technicien ou technicienne de systèmes électriques et d'alimentation en carburant	Technicien ou technicienne spécialiste des freins et du réglage de la géométrie des roues
Conducteur ou conductrice d'engins de levage : grue mobile, cat. 1	Conducteur ou conductrice d'engins de levage : grues à tour	Électricien ou électricienne (secteurs domestique et rural)		Monteur ou monteuse de tuyaux de vapeur	Poseur ou poseuse de tôles pour systèmes résidentiels (petits immeubles)			Technicien ou technicienne d'entretien automobile	Technicien ou technicienne de boîtes de vitesses	Technicien ou technicienne de motocyclettes		Tôlier ou tôlière

MÉTIER À ACCRÉDITATION FACULTATIVE

Tout métier qui n'est pas à accréditation obligatoire est automatiquement à accréditation facultative. Cependant, un certificat de qualification est offert pour certains métiers à accréditation facultative, mais n'est pas obligatoire pour exercer ce métier.

Affûteur ou affûteuse d'outils	Ajusteur-assembleur ou ajusteuse-assembleuse (ensemble moteur)	Concepteur ou conceptrice de moules	Cuisinier ou cuisinière	Fabricant ou fabricante en microélectronique	Maçon ou maçoïenne d'ouvrages en briques réfractaires	Mécanicien-monteur ou mécanicienne-monteuse de construction	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (produits du bois)	Poseur ou poseuse de matériaux isolants	Serrurier ou serrurière	Technicien ou technicienne de chariots élévateurs	Technicien ou technicienne du verre et du métal architecturaux	Technicien ou technicienne en technologie de l'information – réseau
Affûteur/ajusteur ou affûteuse/ajusteuse de scies	Arboriste	Conducteur ou conductrice d'équipement lourd : boteur	Cuisinier ou cuisinière d'établissement	Finisseuse ou finisseuse de béton	Maçon ou maçoïenne en restauration	Modeleur ou modeleuse	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (raffinerie, procédés chimiques et liquides)	Poseur ou poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes	Sertisseur/orfèvre ou sertisseuse/orfèvre	Technicien ou technicienne de glaces de véhicule automobile	Technicien ou technicienne en électricité pour l'industrie du spectacle	Technicien ou technicienne en technologie de l'information – matériel
Affûteur/tourneur ou affûteuse/tourneuse de cylindres	Arboriste de services publics	Conducteur ou conductrice d'équipement lourd : excavatrice	Découpeur ou découpeuse de viande au détail	Finisseuse ou finisseuse de béton préfabriqué	Manoeuvre en construction	Monteur ou monteuse de barres d'armature	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (secteur de l'énergie)	Soudeur ou soudeuse sur appareils sous pression	Soudeur ou soudeuse	Technicien ou technicienne de câblage de réseaux des relais	Technicien ou technicienne en horticulture	Technicien ou technicienne en précision
Agent ou agente des ventes – centre de contact en technologie de l'information	Artisan ou artisan autchtone	Conducteur ou conductrice d'équipement lourd : tractopelle rétrocaueuse	Dessinateur ou dessinatrice – conception d'outils et de matrices	Finisseuse ou finisseuse de moules et de matrices	Mécanicien ou mécanicienne d'appareils de levage	Monteur ou monteuse de béton préfabriqué	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (secteur de la transformation des aliments)	Spécialiste de câblage de réseaux	Technicien ou technicienne au service des pièces	Technicien ou technicienne de lignes d'énergie électrique	Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle	Technicien ou technicienne en instrumentation et contrôle
Agent ou agente du service à la clientèle – centre de contact en technologie de l'information	Assistant social ou assistante sociale auprès des jeunes	Dessinateur ou dessinatrice – conception mécanique	Dessinateur ou dessinatrice – conception de moules en plastique	Foreur ou foreuse de puits d'eau	Mécanicien ou mécanicienne d'entretien de bâtiment	Monteur ou monteuse de charpentes métalliques (généraliste)	Opérateur ou opératrice de procédés industriels (secteur de la transformation des aliments)	Technicien ou technicienne d'entretien d'appareils électroniques	Praticienne ou praticien du développement de l'enfant	Technicien ou technicienne de machines agricoles	Technicien ou technicienne en moteurs électriques	Technicien ou technicienne en moteurs électriques
Agent ou agente du soutien technique – centre de contact en technologie de l'information	Boulangier ou boulangère	Dynamiteur ou dynamiteuse – exploitation à ciel ouvert	Dessinateur ou dessinatrice – conception mécanique	Inspecteur ou inspectrice d'outils et d'appareils de contrôle	Mécanicien ou mécanicienne de machines à emballer	Monteur ou monteuse de charpentes métalliques (structurales et ornementales)	Outilleur-ajusteur ou outilleuse-ajusteuse	Programmeur ou programmeuse en commande numérique (CNC)	Préparateur ou préparatrice de commandes électriques (machines)	Technicien ou technicienne d'entretien d'appareils ménagers	Technicien ou technicienne en structures composites	Technicien ou technicienne en structures composites
Agriculteur - fructiculteur ou fructicultrice	Boulangier-pâtissier ou boulangère pâtissière	Ébéniste	Confectionneur ou confectionneuse d'outillage	Installateur ou installatrice de revêtements de sol	Mécanicien ou mécanicienne de pneus, de roues et de jantes	Monteur ou monteuse de charpentes métalliques (structurales et ornementales)	Ouvrier ou ouvrière de construction résidentielle autchtone	Règleur-conducteur ou règleuse-conductrice de machines-outils	Technicien ou technicienne d'entretien de piscines et de bains à remous	Technicien ou technicienne de moteurs marins	Technicien ou technicienne de parements extérieurs isolants	Technicien ou technicienne de pellicules minces
Agriculture - porcher ou porchère	Briqueur-maçon ou briqueteuse-maçoïenne	Électricien industriel ou électricienne industrielle	Confectionneur ou confectionneuse de moules	Installateur ou installatrice de systèmes de pompage	Mécanicien ou mécanicienne de remontrées mécaniques	Monteur ou monteuse de systèmes de lignes aériennes de contact pour le transport léger sur rail	Palefrenier ou palefrenière	Restaureur-réparateur ou restauratrice-réparatrice de bateaux de bois	Technicien ou technicienne d'entretien de piscines et de bains à remous	Technicien ou technicienne de petits moteurs	Technicien ou technicienne de véhicules récréatifs	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer
Agriculture - soigneur ou soigneuse de troupeaux laitiers	Chaudronnier ou chaudronnière de construction	Électricien ou électricienne en entretien des signaux (TTC)	Constructeur et intégrateur ou constructrice et intégratrice de machines-outils	Installateur ou installatrice de systèmes de protection contre les incendies	Mécanicien ou mécanicienne de roulements	Monteur-ajusteur ou monteuse-ajusteuse de charpentes métalliques	Peintre de carrosseries automobiles	Sellerie	Technicien ou technicienne d'équipement de gazon	Technicien ou technicienne de véhicules récréatifs	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer
Aide-cuisinier ou aide-cuisinière	Chaudronnier ou chaudronnière de construction	Intervenant ou intervenante en services de soutien à l'intégration	Coordonnateur ou coordonnatrice d'événements spéciaux	Intervenant ou intervenante en services de soutien à l'intégration	Mécanicien-monteur industriel ou mécanicienne-monteuse industrielle	Opérateur ou opératrice de pompe à béton	Peintre-décorateur ou peintre-décoratrice (secteurs commercial et résidentiel)	Sellier-harnacheur ou sellière-harnacheuse	Technicien ou technicienne d'installation de piscines et de bains à remous	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer
Aide-enseignant ou aide-enseignante	Chef	Jointoyeur et plâtrier ou jointoyeuse et plâtrière	Concepteur ou conceptrice de machines	Jointoyeur et plâtrier ou jointoyeuse et plâtrière	Jointoyeur et plâtrier ou jointoyeuse et plâtrière	Jointoyeur et plâtrier ou jointoyeuse et plâtrière	Poseur ou poseuse de carrelages	Sellier-harnacheur ou sellière-harnacheuse	Technicien ou technicienne d'installation de piscines et de bains à remous	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer	Technicien ou technicienne de wagons de chemin de fer



ONTARIO COLLEGE OF TRADES
ORDRE DES MÉTIERS DE L'ONTARIO

655 Bay Street
Suite 600
Toronto, ON
M5G 2K4

P: (647)847-3000
F: (647)340-4332
TF: 1(855)299-0028
W: ordredesmetiers.ca

